

INFORMATION RÉGLEMENTÉE

Colombes, le 8 octobre 2012

Arkema procède avec succès à une émission obligataire de 250 millions d'euros Mise à disposition du prospectus d'admission des obligations

Arkema a procédé avec succès, le 5 octobre 2012, à un abondement de 250 millions d'euros de sa souche obligataire à échéance le 30 avril 2020, la portant ainsi à 480 millions d'euros.

Cette nouvelle tranche, avec un rendement annuel légèrement inférieur à 3%, permet à Arkema de continuer à bénéficier des conditions de marchés actuellement favorables. Cette opération s'inscrit dans la politique de financement à long terme d'Arkema en lui permettant de diversifier ses sources de financement et d'étendre leur maturité.

Cette émission a été menée conjointement par Crédit Agricole Corporate and Investment Bank, Lloyds Bank et Société Générale Corporate and Investment Banking.

Arkema dispose également d'une ligne de crédit syndiqué de 700 millions d'euros à échéance juillet 2016 et d'un emprunt obligataire de 500 millions d'euros à échéance octobre 2017.

Arkema est notée BBB avec perspective stable par Standard & Poor's et Baa3 avec perspective positive par Moody's.

En vue de l'admission des obligations sur le marché Euronext Paris, Arkema a établi un prospectus ayant reçu le visa n° 12-478 de l'Autorité des marchés financiers en date du 5 octobre 2012. Ce prospectus, rédigé en anglais, peut être consulté sur le site internet de la société (<http://www.arkema.com>) dans la rubrique « Actionnaires et investisseurs » ainsi que sur le site internet de l'Autorité des marchés financiers (<http://www.amf-france.org>). Ce prospectus peut également être consulté, sans frais, auprès de Société Générale, à l'adresse suivante : 32, rue du Champ de Tir, 44312 Nantes Cedex 3, France et au siège de la société Arkema (420, rue d'Estienne d'Orves – 92700 Colombes).

Ce communiqué ne constitue pas une offre d'instruments financiers aux Etats-Unis d'Amérique. Les obligations n'ont pas été et ne seront pas enregistrées au sens du U.S. Securities Act de 1933 tel que modifié (le « Securities Act ») ou auprès de toute autre administration ou autorité des Etats-Unis, et ne pourront être offertes ou vendues sur le territoire des Etats-Unis d'Amérique ou à des ressortissants des Etats-Unis. En conséquence, les obligations ne pourront être offertes ou vendues qu'à l'extérieur du territoire des Etats-Unis d'Amérique dans le cadre de la Regulation S du Securities Act et ne pourront pas être offertes ou vendues, directement ou indirectement, sur le territoire des Etats-Unis d'Amérique ou à des ressortissants des Etats-Unis (US Persons tels que ces termes sont définis dans la Regulation S du Securities Act) ou pour le compte de ces derniers.

*Premier chimiste français, acteur majeur de la chimie mondiale, **Arkema** invente chaque jour la chimie de demain. Une chimie de spécialité, moderne et responsable, tournée vers l'innovation, qui apporte à ses clients des solutions concrètes pour relever les défis du changement climatique, de l'accès à l'eau potable, des énergies du futur, de la préservation des ressources fossiles, et de l'allègement des matériaux. Présent dans plus de 40 pays, avec un effectif d'environ 14 000 personnes, 10 centres de recherche, Arkema réalise un chiffre d'affaires de 6,5 milliards d'euros et occupe des positions de leader sur ses marchés avec des marques internationalement reconnues.*

Contacts Investisseurs :

Sophie Fouillat Tél. : +33 1 49 00 86 37
Jérôme Raphanaud Tél. : +33 1 49 00 72 07

E-mail : sophie.fouillat@arkema.com
E-mail : jerome.raphanaud@arkema.com

Contacts Presse :

Sybille Chaix Tel. : +33 1 49 00 70 30

E-mail : sybille.chaix@arkema.com